



Amélioration de l'environnement des affaires dans le sud de la Méditerranée



A project funded by the European Union

Les Sociétés de Caution Mutuelle

Marie-Line Vincent - AECM

Alger le 23 mai 2016





Principe



Permettre aux petites entreprises d'accéder au crédit en offrant aux banques une garantie collective.

La garantie du prêt est assurée par une société de cautionnement mutuelle, interne ou externe à l'établissement prêteur.



Processus d'octroi

Garantie SOCAMA



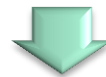
1) Demande de prêt effectuée par le chef d'entreprise à la Banque



2) Etude du dossier de prêt par l'agence Bancaire :
Contrôle risque et analyse financière



3) Délégation de la SCM à la Banque pour les prêts inférieurs à x K€



Si accord

3) Etude de la demande de caution par le Comité local d'engagement :
Analyse des critères professionnels



Si accord

4) Octroi de la garantie



5) Financement par la Banque



Modèle économique

Garantie SOCAMA

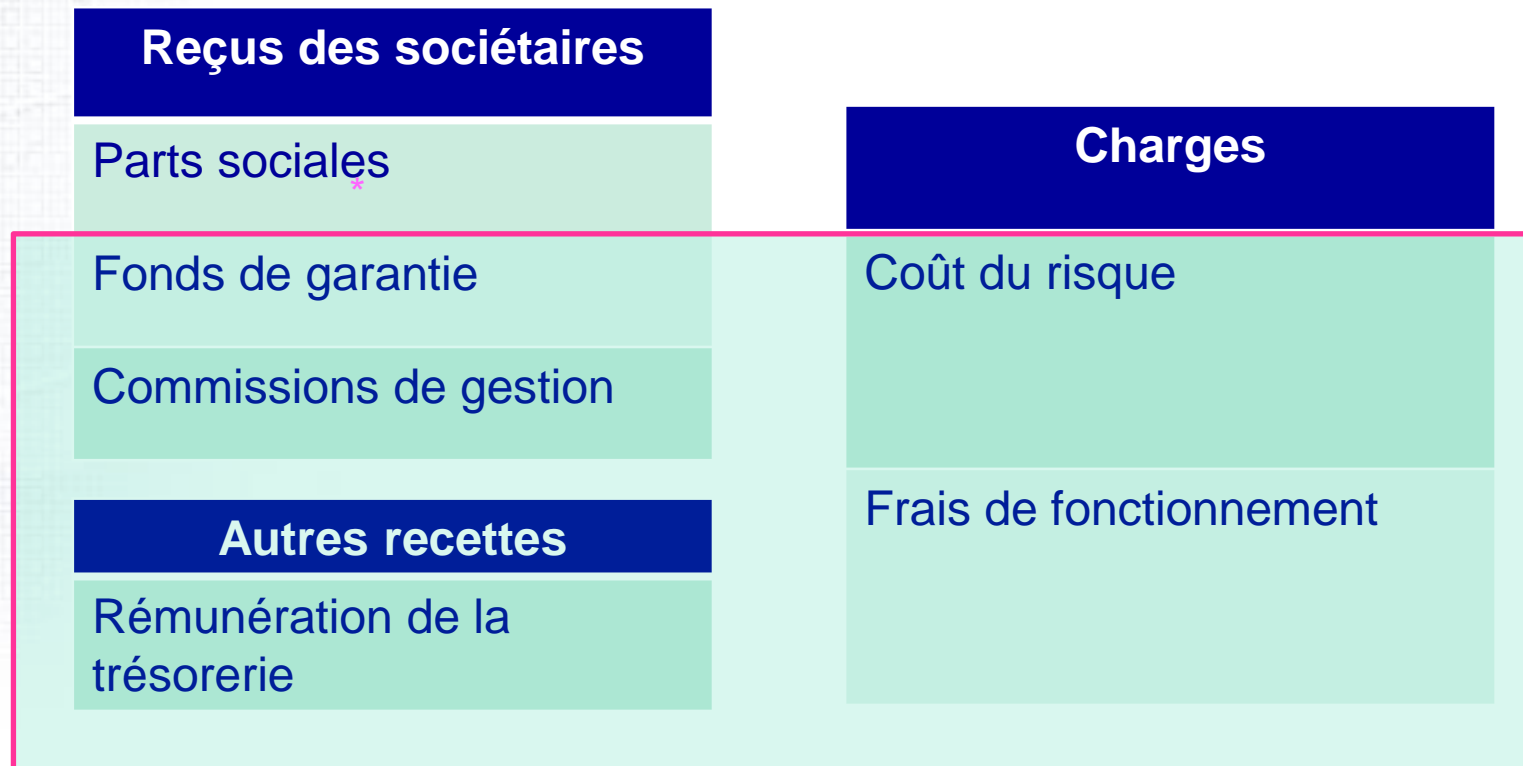


Lorsque la société de caution mutuelle a donné un avis favorable, l'entreprise doit :

- **Souscrire des parts sociales** : Ce montant est versé lors de l'admission du bénéficiaire qui devient ainsi sociétaire.
- **Contribuer au fonds de garantie mutuelle** : le montant varie suivant le montant de l'engagement. Il est versé à réception de la notification de la décision d'octroi de la garantie. Les défaillances des emprunteurs sociétaires en difficulté, si elles sont supérieures au résultat de l'exercice de la SCM, sont imputées sur ce fonds. Ce fonds est restituée à la fin du crédit en fonction du taux de sinistre supporté par la société de caution mutuelle. Cet apport ne fait l'objet d'aucune rémunération au sociétaire.
- **Payer une commissions de gestion** : cette participation permet de couvrir les frais de fonctionnement de la société de caution mutuelle, de constituer les provisions nécessaires et de permettre le paiement des contentieux appelés. Le montant versé est proportionnel au montant de la garantie obtenue par chacun d'eux. Le taux, l'assiette et le mode de calcul de cette participation varient suivant les SCM.



Modèle économique





Avantages



- **Pour l'emprunteur :**

- **Simplicité** : demande de la garantie très simple
- **Souplesse** : Pas de saisie immédiate d'un bien en cas d'impayés
- **Coût moins élevé** : pas de frais d'inscription de garantie, ni de frais de mainlevée de garantie
- **Fonds restituable** : en fonction du taux de sinistre supporté par la SCM

- **Pour la Banque :**

- **Garantie efficace** : Quotité de garantie pouvant aller jusqu'à 100 %
- **Mise en œuvre facile** : Paiement à 1^{ère} demande ou en perte finale



Merci de votre attention

Contact

Nom: Marie-Line Vincent

Email: marie-line.vincent@bpce.fr

